

## Carnets de soins / Etiquettes

L'Institut délivre aux invalides de guerre des carnets de feuillets roses. Ces feuillets sont destinés aux médecins. En effet, lorsque le médecin prodigue des soins à l'invalidé de guerre et lui prescrit des médicaments, il doit compléter ces feuillets pour attester de ses prestations.

Important:

Tout prochainement, les carnets roses seront progressivement remplacés par des étiquettes autocollantes établies au nom de l'invalidé par l'Institut et qui reprendront toutes les coordonnées qui figurent actuellement sur les feuillets roses.

Le médecin devra alors utiliser ses propres documents pour attester ses prestations, d'une part, et pour prescrire les médicaments, d'autre part.

Si l'invalidé de guerre ne dispose plus de carnets de soins ou d'étiquettes, il peut demander un nouveau carnet ou une nouvelle série d'étiquettes:

-

en adressant, soit un courrier, soit le formulaire de renouvellement inséré dans le carnet au "Service de renouvellement des carnets de soins / Etiquettes" à l'adresse suivante:

I.V. - I.N.I.G.

Service de renouvellement des carnets de soins / Etiquettes

Boulevard du Régent 45-46

1000 Bruxelles

-

en envoyant un mail à l'adresse suivante: [jean-claude.etienne@warveterans.be](mailto:jean-claude.etienne@warveterans.be)

-

en téléphonant au 02/227.62.80.

